

La réforme du bac concerne aussi la section arts-danse

Enseignante en arts-danse au lycée Guillaume-le-Conquérant - Site Liard, François Lhémercy fait le point sur la réforme.

Françoise Lhémercy, responsable des enseignements arts-danse du lycée Guillaume-le-Conquérant - Site Liard, souhaite faire un point sur les modes de recrutement. L'enseignement Arts-danse est proposé aux élèves de la Seconde à la Terminale en voie générale. Il est possible de le suivre en enseignement optionnel de la Seconde à la Terminale et/ou en spécialité à partir de la Première.

« Quel que soit le lieu d'origine géographique de l'élève, il est possible de venir au lycée Guillaume-le-Conquérant - Site Liard afin d'intégrer cet enseignement dit rare. Des dérogations sont donc acceptées car le lycée est le seul établissement de l'ex-Basse-Normandie (Calvados, Manche, Orne) à proposer cette spécialité », précise l'enseignante.

Des compétences spécifiques et transversales

L'enseignement optionnel ou l'enseignement de spécialité permettent de développer une culture artistique vivante et ambitieuse. **« Aucun prérequis technique et culturel n'est demandé. Ce sont la motivation et la curiosité pour cet enseignement qui détermineront le recrutement ».**

« L'enseignement s'articule autour de : être danseur, chorégraphe, spectateur, critique et chercheur. La danse permet de développer sa créativité, s'engager corporellement devant les autres, développer des compétences d'écoute, d'expression écrite et orale, de travail en équipe dans le cadre d'une démarche de projet, d'ouverture d'esprit et d'analyse, de théorie et de connaissances en histoire de la danse, et bien sûr de pratique ».

Théorie et pratique sont dispensées en parallèle. En Seconde, 3 h par semaine pour l'enseignement optionnel, en Première, 4 h pour l'enseignement de spécialité et 3 h pour l'optionnel et en Terminale, 6 h pour l'enseignement de spécialité et 3 h pour l'optionnel. **« Niveau assez poussé et extrêmement riche, la danse est une voie de valorisation et de construction de la pensée et du corps. C'est une voie de réussite pour les élèves (entre 90 et 100 % au bac) qui acquièrent des compétences transversales.**

Je ne cherche pas à en faire des danseurs mais à leur faire acquérir un savoir-faire, un savoir-être. La danse est un médium pour aller développer des compétences autres, comme la curiosité intellectuelle ou la confiance en eux, par exemple, qui en font des étudiants adaptés aux exigences d'études supérieures dans les différents champs artistiques (écoles d'art, BTS, université...). Elle est un atout et un point d'ancrage pour les métiers nécessitant des capacités créatives, des qualités rédactionnelles et de synthèse ».

Des mini-stages de découverte proposés

Accompagnés et encadrés par Françoise Lhemery et Catherine Fischer, les futur (e) s lycéen (ne) s intéressé (e) s peuvent s'inscrire à une journée de mini-stage de découverte qui aura lieu jeudi 26 mars de 9 h à 16 h 45 (inscription auprès du lycée par l'intermédiaire de leurs collèges). Ils rencontreront des élèves qui sont déjà en option, assisteront à un cours de création de pièce et pratiqueront la danse pendant 2 h.

Ils pourront également rencontrer les professeurs lors de la journée « Portes ouvertes » du lycée qui a lieu samedi 14 mars de 9 h à 12 h. Le site du lycée est consultable à l'adresse suivante : <https://louisliard.etab.ac-caen.fr> et permet de découvrir la rubrique : pourquoi choisir la danse en enseignement de spécialité ?



Avec la réforme du bac, Françoise Lhemery souhaitait apporter des précisions quant au recrutement des élèves et au contenu de son enseignement Arts-danse.